

Directives à l'intention des candidats au titre de Fellow 2026



511 Lacolle Way, Suite 8317 | Ottawa (Ontario) | K4A 5B6
Tél. 613-234-0012 | 1-800-463-9729
camrt.ca / imageofcare.ca

Table des matières

Introduction	2
Attributs d'un Fellow	3
Aperçu des phases du programme d'accès au titre de Fellow	4
Phase des parcours	4
Phase du projet de synthèse	6
Présentation d'une demande de candidature	7
Conditions d'admissibilité	7
Processus de candidature	7
Politique d'annulation	8
Compléter les phases du programme d'accès au titre de Fellow	8
Phase 1 : Phase des parcours	8
Phase 2 : Phase du projet de synthèse	14
Achèvement du programme d'accès au titre de Fellow	19
Attribution du titre de Fellow	19
Annexe A- Formulaires d'évaluation du projet de synthèse	20

Introduction

Le but du titre de Fellow pour les technologues en radiation médicale (TRM) est de fournir un mécanisme de reconnaissance des réalisations et des contributions exceptionnelles des membres de l'ACTRM et d'encourager le travail dans des domaines qui rehaussent le profil de la profession.

Le titre de Fellow exige des TRM qu'ils s'efforcent d'être des modèles pour la profession en contribuant aux principes généraux de la pratique de la technologie de la radiation médicale.

Le but du titre de Fellow est de promouvoir l'avancement de la profession, par la reconnaissance et la promotion de l'excellence professionnelle tout au long de la carrière, de la diversité et de l'expertise au sein du domaine des TRM et des relations de collaboration avec d'autres personnes dans le domaine des soins de santé et au-delà. À la fin de son parcours, le TRM sera un pilier de la profession et un modèle pour les autres.

Le programme d'accès au titre de Fellow de l'ACTRM comporte deux phases : la phase des parcours et la phase du projet de synthèse. La souplesse du cadre permet à des expériences uniques de TRM de répondre aux critères établis et décrit les critères requis pour atteindre les objectifs.

Dans la **phase des parcours**, la candidate ou le candidat doit accumuler des points en démontrant ses contributions et ses activités dans cinq domaines distincts de réalisations professionnelles (les parcours) : la réalisations académique, la recherche, la formation d'autres personnes, la contribution à la profession et le développement de la communauté des TRM. Chaque parcours nécessite la réalisation et la vérification d'un certain nombre d'**activités** connexes. Il est possible d'utiliser des activités réalisées tout au long de la carrière du candidat ou de la candidate au titre de Fellow. Il n'y a PAS de délai pour l'accumulation des activités des parcours, à condition qu'elles aient été réalisées lieu après l'obtention de l'agrément d'accès à la profession de TRM.

Au cours de la **phase du projet de synthèse**, la candidate ou le candidat entreprend un nouveau projet d'intérêt important et généralisé dans la communauté/profession des TRM. Le point culminant des connaissances et de l'expérience acquises au cours de cette phase du programme de Fellows fournit la preuve que la candidate ou le candidat incarne les attributs souhaités d'un Fellow de l'ACTRM.

Une fois que vous aurez satisfait aux exigences du programme de Fellows, vous recevrez le titre de FACTERM.

Veillez noter que ces documents sont vivants et qu'ils seront mis à jour périodiquement. Veillez vous assurer d'utiliser les versions les plus récentes.

Demandes de renseignements des candidats :

Programme du titre de Fellow de l'ACTRM

Téléphone : 613-234-0012 | TF : 1-800-463-9729

Courriel : Rachel Darroch < rdarroch@camrt.ca >

Attributs d'un Fellow

Un Fellow de l'ACTRM est un professionnel qui a fait preuve d'un engagement supérieur envers la profession et d'une réussite exceptionnelle dans de multiples facettes de la vie professionnelle. Dans le contexte de l'accès au titre de Fellow de l'ACTRM, quatre attributs ont été identifiés comme étant représentatifs de l'excellence professionnelle. Il s'agit des attributs et des caractéristiques pour lesquels un Fellow de l'ACTRM s'efforcerait de devenir un expert.

Ces attributs constituent une partie importante du programme d'accès au titre de Fellow de l'ACTRM et doivent être démontrés tout au long de la phase des parcours et de la phase du projet de synthèse.

Leadership - contribue à l'amélioration des résultats pour les patients et à l'amélioration continue de la qualité

- Faire progresser la pratique par le biais d'activités telles que la recherche, le mentorat et l'éducation.
- Permettre un changement positif au sein de l'environnement clinique, de l'équipe de TRM et de l'équipe de soins de santé dans son ensemble.

Collaboration - travailler ensemble pour réaliser ou atteindre le succès

- Améliorer les résultats pour les patients grâce à une approche interprofessionnelle.
- Atteindre un objectif commun en comprenant les rôles et les contributions de chaque profession au sein de l'équipe.
- Suppose la volonté d'apprendre, de partager les connaissances et de gérer les différences entre les autres fournisseurs de soins de santé.
- Peut s'exercer dans divers domaines : clinique, éducation, recherche et/ou administration.

Innovation - pensée et action créatives et inspirantes

- Avoir une incidence positive grâce à l'introduction par le TRM d'idées susceptibles d'inspirer une réflexion prospective et d'avoir une incidence sur l'évolution du système.
- Responsabiliser la personne, faire progresser la pratique et la profession, et contribuer à la communauté de la santé au sens large.

Bâtisseur de communauté - renforce la profession par la défense des intérêts, le mentorat et l'engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

- Aller au-delà des tâches cliniques pour renforcer la profession par l'influence, le soutien et les pratiques inclusives.
- Promouvoir des idées ou des politiques qui influencent un changement positif et sensibilisent au rôle essentiel des TRM au sein du système de soins de santé et auprès des patients.
- Favoriser la croissance professionnelle en guidant, en soutenant et en apprenant aux côtés de collègues dans une relation de respect mutuel et de collaboration.
- Promouvoir des soins culturellement sûrs et inclusifs en reconnaissant et en respectant la diversité de l'identité, des antécédents et de l'expérience vécue afin d'améliorer les résultats pour les patients et d'assurer des soins équitables et de haute qualité pour tous.

Aperçu des phases du programme d'accès au titre de Fellow

Phase des parcours

La phase des parcours fournit aux candidats au titre de Fellow les parcours définis par lesquels ils et elles peuvent démontrer les attributs du Fellow de l'ACTRM. Dans la phase des parcours, la candidate ou le candidat au titre de Fellow doit accumuler des points en démontrant des contributions et des activités dans cinq domaines distincts de réalisations professionnelles (les parcours) : la réalisation académique, la recherche, la formation des autres, la contribution à la profession et le développement de la communauté des TRM.

La flexibilité de la phase des parcours permet à la candidate ou au candidat de démontrer ses réalisations et ses qualités dans le cadre d'une série d'activités et d'accumuler des points en fonction de sa progression de carrière et de ses intérêts professionnels. (Voir page 10, « Tableau des points pour les activités »)

Les parcours sont utilisés pour démontrer la réalisation des attributs requis dans les domaines suivants :

Réalisation académique

- Études formelles ou diplôme délivré par un établissement : études de premier ou de deuxième cycle, spécialisations, titres ou crédits obtenus à l'issue de ces études.
- Connaissances théoriques avancées (au-delà de l'accès à la pratique), qui ont amélioré les capacités cognitives et la pensée critique, permettant une prise de décision fondée sur des données probantes.

Exemples : Certificat de l'ACTRM (*CTDM, CIS, CDC, etc.*); cours universitaire (*compétence culturelle, méthodologie de la recherche en santé, gestion des patients, etc.*); maîtrise; doctorat.

Note : Les activités suivantes ne seront pas acceptées pour l'accumulation de points dans le parcours de réalisation académique :

- Titre d'accès à la pratique
- Titres de compétences/diplômes obtenus avant l'agrément en TRM
- Séminaires de courte durée, ateliers, conférences, etc.

Recherche

- Activités qui favorisent une pratique réflexive fondée sur des données probantes, faisant progresser le rôle des TRM, les connaissances cliniques et/ou la profession et qui :
 - font partie intégrante de la crédibilité, de l'influence sur la pratique et de la détermination de l'orientation de la profession;
 - améliorent la pratique, la qualité des soins et les résultats et/ou l'expérience des patients.

Remarque : Les activités suivantes ne seront pas acceptées pour l'accumulation de points dans le cadre du parcours de recherche :

- Plus d'une présentation sur affiche pour la même recherche.
- Recherche requise pour l'obtention d'un diplôme si des points ont été attribués pour l'obtention d'un diplôme.

(Si la publication n'est pas requise pour l'obtention du diplôme, la candidate ou le candidat peut demander des points pour la publication et/ou en tant que bénéficiaire d'une subvention de recherche.)

Formation des autres

- Facilitation et transmission de l'apprentissage à d'autres personnes par le biais d'une variété d'activités qui peuvent inclure l'échange ou l'application de connaissances.
 - Fournit des occasions d'enseigner et d'informer les autres sur la pratique et la profession.
 - Possibilité d'influencer la pratique en veillant à ce que la voix de la profession soit représentée aux tables pertinentes.

Exemples : Présentateur ou conférencier lors d'une conférence, d'un atelier ou d'un déjeuner-causerie; auteur d'un livre ou d'un cours, ou pour un établissement d'enseignement.

Remarque : Un atelier est défini comme dirigeant ou animant un atelier, tandis qu'une invitation à participer à un atelier en tant que présentateur sera considérée comme une présentation plutôt que de diriger ou d'animer un atelier.

Note : Les activités suivantes ne seront pas acceptées pour l'accumulation de points dans le parcours Formation des autres :

- La formation des autres lorsqu'elle est une fonction principale dans la description de tâche de la personne.

Contribution à la profession

- Service à la profession qui améliore la pratique et soutient les initiatives qui font progresser la profession.
 - Démonstration d'un engagement par le biais du bénévolat, en soutenant des initiatives qui font progresser la pratique.
 - Encourager les communautés de pratique ou remplir des rôles de représentation, faire preuve de leadership, créer des changements positifs au niveau local et au sein de la communauté des soins de santé au sens large.

Exemples : Participation à un comité au niveau provincial ou national

Développement de la communauté des TRM

- Défense des intérêts

- Activités ou publications qui soutiennent les patients, les praticiens, la profession et/ou l'environnement des soins de santé.

Exemples : Rencontrer des représentants du gouvernement pour communiquer le point de vue des TRM sur une question; promouvoir une nouvelle pratique qui améliorera les soins aux patients ou réduira les temps d'attente; etc.

Remarque : Les points seront attribués par le comité du programme de Fellows.

- Mentorat

- Le mentorat est une relation de collaboration bilatérale dans laquelle les mentors soutiennent les mentorés en tant que motivateurs, guides et modèles, tout en apprenant d'eux. Un mentorat réussi est volontaire, confidentiel et fondé sur la confiance mutuelle, le respect, une communication claire et l'engagement.

Exemples : Soutenir un nouveau TRM formé à l'étranger (TRMFE) dans son intégration sur le lieu de travail; guider un collègue dans le cadre d'un projet de recherche.

Remarque : les points seront attribués par le comité du programme de Fellows.

- Équité, diversité et inclusion

- Activités ou publications qui favorisent le traitement équitable et la pleine participation de toutes les personnes sous-représentées ou victimes de discrimination en raison de leurs antécédents, de leur identité, de leur handicap, etc.

Exemples : Promouvoir l'adoption de politiques et/ou de pratiques qui réduiraient les préjugés.

Remarque : les points seront attribués par le comité du programme de Fellows.

Phase du projet de synthèse

La phase du projet de référence est la phase finale du programme d'accès au titre de Fellow. Il s'agit d'un nouveau projet présentant un intérêt significatif et généralisé pour la communauté/profession des TRM.

Le projet doit être achevé dans les délais impartis par le programme au moment où la candidate ou le candidat s'est inscrit au programme.

Remarque : Les candidats sont autorisés à travailler simultanément sur la phase des parcours et la phase du projet de synthèse.

Présentation d'une demande de candidature

Conditions d'admissibilité

Il est nécessaire d'avoir une expérience pratique, une formation avancée et d'avoir rendu des services à l'organisation pour démontrer l'esprit, l'intention et l'engagement de répondre aux exigences et au privilège de la bourse. Par conséquent, les conditions d'admissibilité suivantes sont essentielles.

- Être membre à part entière ou à vie de l'ACTRM pendant au moins cinq (5) années consécutives au moment de la demande et continuer à l'être pendant toute la durée du programme (toute exemption pour un congé doit être vérifiée par l'ACTRM).
- Preuve de cinq années (5 000 heures) d'expérience de pratique de la TRM
- Preuve de l'accumulation de 50 points dans l'ensemble des parcours, conformément à ce qui suit :
 - **Parcours de réalisation académique**
Preuve d'un minimum de 10 points dans le parcours de réalisation académique.
 - **Parcours de contribution à la profession**
Preuve d'un minimum de 10 points dans le parcours de contribution à la profession
 - **Chemins supplémentaires**
Preuve d'un minimum combiné de 30 points provenant des trois autres chemins (Recherche, Éducation des autres, Bâtisseur de communauté MRT)

Les points d'admissibilité susmentionnés peuvent être utilisés pour satisfaire à l'exigence finale d'accumulation de points.

Processus de candidature

Remplir et soumettre le formulaire d'inscription à l'ACTRM :

- Frais d'inscription : 500 \$
- Le formulaire de vérification du statut de TRM en exercice (qui se trouve dans le guide du portfolio)
- Formulaires de résumé des parcours (remplir les formulaires respectifs qui se trouvent dans le guide du portfolio)
- Preuves à l'appui de l'atteinte des points indiqués dans les formulaires de résumé des parcours
 - Copies des certificats, lettres de résultats, etc.
 - Formulaires de preuve d'activité, le cas échéant (voir le guide du portfolio).

Votre demande sera examinée par le Comité du programme de Fellows de l'ACTRM. Dans le mois suivant le dépôt, le comité vous informera de votre acceptation dans le programme, ou vous recevrez des commentaires pour une nouvelle soumission.

Politique d'annulation

Si la candidate ou le candidat qui doit soumettre une nouvelle demande choisit de ne pas poursuivre, ou si le candidat ou la candidate se retire du programme dans les six (6) mois suivant l'acceptation officielle, 75 % des frais d'inscription seront remboursés. Aucun remboursement ne sera fait si la candidate ou le candidat se retire du programme après six mois.

Compléter les phases du programme d'accès au titre de Fellow

Phase 1 : Phase des parcours

Les candidats doivent constituer et tenir à jour un portfolio afin d'organiser et de suivre leurs activités et la documentation relative à la phase des parcours de leur candidature au titre de boursier. Le *Guide du portfolio de la phase des parcours du programme d'accès au titre de Fellow* doit être utilisé à partir de l'inscription au programme jusqu'à la fin de la phase des parcours et servira d'outil utile pour le suivi et la documentation, tant pour les candidats que pour les évaluateurs. **Tous les fichiers doivent être soumis en format électronique** lorsque la candidate ou le candidat soumet son portfolio pour évaluation et examen. Le comité examinera le portfolio et répondra aux candidats dans un délai de 4 à 6 semaines.

Accumulation de points : Activités

Un total de **150 points** est requis pour compléter la phase des parcours du programme d'accès au titre de Fellow de l'ACTRM. Ces points sont accumulés en fonction de la valeur attribuée aux activités désignées dans le cadre des cinq parcours menant au titre de Fellow (réalisations académique, recherche, formation des autres, contribution à la profession et développement de la communauté des TRM). Les **50 points d'admissibilité** peuvent être utilisés pour répondre à l'exigence finale d'accumulation de points.

Exigences et restrictions en matière de points

Un **minimum de 20 points** et un **maximum de 50 points** seront acceptés dans chacun des chemins.

Activités désignées

Les activités sont les tâches que vous avez accomplies dans le cadre d'un parcours pour démontrer que vous avez atteint un attribut. Chaque parcours nécessite la réalisation et la vérification d'un certain nombre d'**activités** connexes. Les activités possibles sont identifiées dans le tableau des points d'activité qui suit, ainsi que la valeur des points attribués à chaque activité.

Enregistrement et documentation des activités

Les activités doivent être consignées par parcours à l'aide du formulaire de sommaire des activités du parcours concerné dans le portfolio du candidat ou de la candidate. Aux fins de vérification, les activités consignées doivent être accompagnées de documents attestant de l'accomplissement de la tâche ou de l'activité. Exemples de preuves d'activités : certificat/diplôme, lettres de résultats, etc. Si une telle preuve n'est pas disponible pour une activité, le formulaire de preuve d'activité (voir le portfolio du programme de fellowship) doit être rempli et soumis avec le document de synthèse. La preuve de réalisation de l'activité doit être clairement identifiée dans les preuves fournies. Les preuves soumises doivent également correspondre aux renseignements fournis dans *le tableau récapitulatif des activités*. Veuillez consulter les exemples dans le portfolio du candidat ou de la candidate.

Aucun délai

Les activités réalisées tout au long de la carrière du candidat ou de la candidate au titre de Fellow peuvent être utilisées. Il n'y a AUCUN délai pour l'accumulation des activités de parcours - les TRM recevront des crédits pour les expériences antérieures, peu importe le moment où une activité a été exécutée, pourvu qu'elle ait eu lieu après l'obtention de leur agrément d'accès à la profession de TRM.

Tableau des points d'activité

Remarque : seules les activités réalisées **après** l'obtention de l'agrément de TRM peuvent être utilisées pour l'accumulation de points en vue de l'obtention du titre de Fellow.

Parcours	Activité	Valeur des points*
Réalisations académique		Min 20 Max 50
	Cours complet de l'ACTRM, cours universitaire ou collégial	1
	Institut de développement du leadership de l'ACTRM	1
	Programmes de certificat de l'ACTRM (ex. : CTDM, CDC, CIS)	3
	Certificat d'études supérieures	5
	Certificat avancé en technologie de radiologie (c.a.r.) / radiothérapie (c.a.t.) / médecine nucléaire (c.a.m.n.)	5
	Diplôme	7
	Baccalauréat	10
	Pratique avancée (ex. : APRT(T), CSRT)	12
	Maîtrise	15
	Doctorat (niveau PhD)	25
	Autre	Attribué par le comité
Recherche (en rapport avec la pratique)		Min 20 Max 50
	Analyse documentaire	1
	Étude de cas	2
	Présentation d'affiches	3
	Audit de recherche	3
	Projet de recherche lié au baccalauréat, à la maîtrise, au doctorat (non publié)	5
	Article publié et évalué par des pairs (1 ^{er} , 2 ^e ou dernier auteur)	5
	Chercheur principal (CP)	+3
	Bénéficiaire d'une subvention	+2
	Autre	Attribué par le comité

Parcours	Activité	Valeur des points*
Formation d'autres personnes <i>(en rapport avec la pratique)</i>		Min 20 Max 50
	Présentation à une conférence :	
	- Institutionnelle	1
	- Locale	2
	- Provinciale	3
	- Nationale / Internationale	3
	- Prix, conférencier ASRT@RSNA	3
	- Prix, conférencier ASTRO	3
	Conférencier invité	2
	Ateliers	4
	Auteur d'un cours de l'ACTRM :	
	- Auto-apprentissage	2
	- Cours complet	5
	Auteur ou contributeur principal d'un cours ou d'un établissement d'enseignement	5
	Contribution aux LDPE / à un énoncé de position	1
	Déjeuner-causerie / services internes	1
	Autre	Attribué par le comité
Contribution à la profession (service et participation pendant toute la durée du mandat)		Min 20 Max 50
	Niveau local / institutionnel (max 10)	
	- Membre d'un comité	1 par mandat
	- Présidence d'un comité	2 par mandat
	- Autre	Attribué par le comité
	Niveau provincial (max 20)	
	- Membre d'un comité	3 par mandat
	- Présidence d'un comité	5 par mandat
	- Membre du conseil d'administration/de surveillance	7 par mandat
	- Membre du bureau exécutif/du conseil	9 par mandat
	- Présidence	15 par mandat
	- Autre	Attribué par la commission

Parcours	Activité	Valeur des points*
	Niveau national (max 50)	
	- Membre d'un comité	5 par mandat
	- Présidence d'un comité	7 par mandat
	- Conseil d'administration	10 par mandat
	- Membre du bureau exécutif/du conseil	12 par mandat
	- Présidence	20 par mandat
	- Développement/validation des examens	3 par an
	- Lecteur critique	2 par an
	- Révision d'un cours complet	2 par an
	- Réviseur d'un cours d'autoformation rapide	1
	- Rédacteur en chef d'une revue à comité de lecture	15 par trimestre
	- Autres initiatives	1-5 (en fonction de l'engagement)
	Autres	Attribué par le comité
Développement de la communauté des TRM		Min 20 Max 50
	Défense des intérêts	
	- Participation / animation des efforts de défense des intérêts dans votre établissement	Attribué par le comité (5 points maximum)
	- Participation / animation des efforts de défense des intérêts au niveau régional ou provincial	Attribué par le comité (5 points maximum)
	- Participation / animation des efforts de défense des intérêts au niveau national	Attribué par le comité (10 points maximum)
	Mentorat	
	- Rôle formel de mentor principal (nécessite un accord, une date de début/fin, des objectifs clairs, des résultats obtenus, etc.)	Attribué par la commission (10 points maximum)
	- Rôle informel de mentor principal (vérification par le mentoré requise, composante basée sur les heures, description du mentorat, etc.)	Attribué par le comité (5 points maximum)
	- Une formation de mentor a été requise	+1
	- L'évaluation du mentor était nécessaire	+1

Parcours	Activité	Valeur des points*
	Équité, diversité et inclusion	
	- Participation / animation des efforts d'EDI dans votre établissement	Attribué par le comité (5 points maximum)
	- Participation / animation des efforts d'EDI au niveau régional ou provincial	Attribué par le comité (5 points maximum)
	- Participation / animation des efforts d'EDI au niveau national	Attribué par la commission (10 points maximum)
Le comité des bourses a le droit de modifier la valeur des points pour les activités en fonction des preuves présentées. Des points « plus » (+) sont attribués pour ces activités en plus de l'activité de base, par exemple : si vous avez écrit un article de recherche dans lequel vous étiez le chercheur principal, vous recevrez 5 points pour l'article, plus 3 points supplémentaires pour être le CP, pour un total de 8 points.		

Phase 2 : Phase du projet de synthèse

Les candidats sont également tenus de réaliser un projet de synthèse pendant la durée de leur programme d'accès au titre de Fellow (5 ans à compter de l'inscription). **Tous les projets de synthèse doivent être de « nouveaux » projets.**

Il est important que les candidats commencent à réfléchir au projet de synthèse dès le début de leur parcours vers l'obtention du titre de Fellow. Cela les aidera à formuler des idées, à faire preuve d'esprit critique et à prendre une décision éclairée quant à l'orientation du projet.

Une fois leur projet de synthèse terminé, les candidats doivent le soumettre, ou une vérification de son achèvement, au Comité du titre de Fellow de l'ACTRM pour examen et/ou pour acceptation de leur projet dans le cadre de leur candidature au titre de Fellow.

Options de projet de synthèse

On s'attend à ce que les projets de synthèse soient fondés sur les piliers de l'orientation stratégique de l'ACTRM et à ce qu'ils soient proposés et réalisés au cours du parcours du candidat ou de la candidate.

Les candidats peuvent choisir l'une des options suivantes pour leur projet :

- Élaborer une soumission à une revue scientifique
- Élaborer une présentation à une conférence de l'ACTRM ou d'un webinaire de la Semaine des TRM
- Contribuer à l'élaboration ou au maintien des lignes directrices sur les pratiques exemplaires (LDPE)
- Participer à un projet de mentorat ou le diriger

Remarque : La défense des intérêts est actuellement à l'étude en tant que cinquième option pour le projet de synthèse.

Élaborer une soumission à une revue scientifique

La présentation d'un article dans une revue devrait être conforme aux exigences de la revue de l'ACTRM, le JIMSR. La rédactrice en chef du JIMSR peut fournir des conseils sur l'élaboration de l'article. Veuillez noter que le JIMRS se réserve le droit de premier refus sur toute soumission destinée au Capstone Project.

Cette information peut être consultée à l'adresse <https://www.jmirs.org/>.

- L'article soumis **doit être un nouveau projet** (les articles publiés antérieurement seraient pris en compte pour la phase de parcours).
- Le candidat ou la candidate peut choisir le type de projet : Article complet, article de synthèse ou étude de cas; les autres types de projets doivent être approuvés au préalable.
- Pour les articles de recherche et les articles de synthèse, la candidate ou le candidat peut contribuer en tant que membre d'une équipe collaborative et peut figurer en tant que premier, deuxième ou dernier auteur. Toutefois, pour les articles narratifs ou les études de cas, la candidate ou le candidat doit être le seul auteur.

Réussite : La réussite sera déterminée par la publication de l'article.

Élaborer une présentation à la conférence de l'ACTRM ou planifier et animer un webinaire dans le cadre de la Semaine des TRM.

L'élaboration d'une offre de Perfectionnement professionnel continu (PPC) est une façon précieuse et ayant une incidence de partager votre expertise, d'accroître votre capacité à formuler une information bien organisée, de communiquer clairement un contenu significatif et de vous aligner sur les objectifs stratégiques et les exigences du service de PPC.

- Pour présenter un exposé à une conférence de l'ACTRM, la candidate ou le candidat doit soumettre un résumé dans le cadre de l'appel de propositions de la conférence de l'ACTRM, et voir sa proposition retenue dans le cadre du processus standard d'examen à l'aveugle et de l'approbation du comité de planification. Le contenu doit être conforme aux objectifs et aux thèmes des conférences nationales de l'ACTRM ainsi qu'aux grands piliers de notre plan stratégique.
- L'élaboration d'un webinaire exigerait que la candidate ou le candidat propose, facilite l'élaboration, examine le contenu et modère un webinaire de la Semaine des TRM (pendant la semaine des TRM). Les webinaires de la Semaine des TRM doivent combiner des aspects éducatifs et de défense des intérêts largement attrayants et doivent être applicables à toutes les disciplines des TRM. Les propositions doivent être approuvées par le responsable du Perfectionnement professionnel continu.

Succès : La mesure du succès serait que la candidate ou le candidat aura présenté sa conférence au niveau national, ou aura planifié et modéré un webinaire de la Semaine des TRM.

Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour des lignes directrices sur les pratiques exemplaires

Un projet de ligne directrice sur les pratiques exemplaires (LDPE) devrait être conforme aux exigences du processus d'élaboration des LDPE de l'ACTRM. On s'attend à ce que la candidate ou le candidat au titre de Fellow dirige l'élaboration de sa LDPE et collabore avec d'autres TRM et le personnel de l'ACTRM à cette fin. Le service de la Pratique professionnelle et de la Recherche de l'ACTRM fournira des orientations pour aider les candidats à naviguer dans le processus d'examen et de présentation des données probantes. Pour obtenir des instructions détaillées, veuillez envoyer un courriel à bpg@camrt.ca.

- Sous réserve de l'approbation de l'ACTRM, la candidate ou le candidat doit choisir un sujet à partir d'une liste fournie par l'ACTRM, ou proposer un nouveau sujet; OU diriger la mise à jour et la validation de trois LDPE actuelles.
- Le candidat ou la candidate a la responsabilité de respecter les procédures d'examen des LDPE et doit assister aux réunions du comité des LDPE jusqu'à ce que le ou les sujets proposés aient été examinés et approuvés.

Succès : La mesure du succès est la mise en ligne, après vérification, de la LDPE préparée par la candidate ou le candidat.

Participer à un projet de mentorat ou le diriger

La candidate ou le candidat devra proposer un nouveau projet de mentorat qui soutiendra et renforcera les TRM dans la communauté professionnelle.

Le projet de mentorat comporte trois volets :

Partie 1. Proposition de programme de mentorat - démontre une pensée critique et une planification (45 %)

Partie 2. Résumé de la réflexion personnelle - encourage l'apprentissage et l'amélioration continus (40 %)

Partie 3. Rétroaction et témoignage - validation externe (15 %)

Exemples d'idées de programmes de mentorat

- Mentorat pour l'avancement professionnel - guider les mentorés dans leur cheminement de carrière, comme la transition vers des rôles de leadership, l'obtention d'une certification de modalité spécialisée ou la poursuite d'une pratique avancée, comme le titre de APRT(T).
- Programme de transition et d'apprentissage pour les TRMFE - aider les TRM formés à l'étranger à se préparer à l'agrément, à s'intégrer au milieu de travail et à comprendre le système de santé canadien.
- Mentorat de recherche - guider les mentorés dans la conduite de projets de recherche ou la rédaction d'articles de journaux pour des publications.
- Mentorat pour les nouveaux diplômés - jumeler les TRM nouvellement agréés pour faciliter la transition vers la pratique professionnelle.
- Défense de l'EDI - former les mentorés à la création d'environnements inclusifs pour les pairs et les patients, à la lutte contre les préjugés et au travail efficace au sein d'équipes diversifiées.

Réussite : Le candidat réussira s'il obtient la note minimale déterminée par le comité du programme de Fellows (voir la grille d'évaluation suivante).

Note minimale : 70.

Grille de notation

Séances de notation	Normes	Points
Partie 1. Proposition de mentorat (45 %) La proposition doit être soumise avant le début du programme de mentorat.		
Clarté des objectifs (10 points)	Objectifs clairs et significatifs alignés sur les objectifs du mentorat	8-10
	Les objectifs sont assez clairs, mais manquent de spécificité	5-7
	Les objectifs sont vagues ou mal définis	2-4
	Les objectifs sont absents ou peu clairs	0-1

Séances de notation	Normes	Points
Conception et structure du programme (20 points)	Programme complet avec un déroulement logique, des échéances définies et des activités.	16-20
	Structure adéquate, mais manque de détails	11-15
	Programme mal structuré ou manquant d'éléments clés	6-10
	Mauvaise structure ou absence de conception claire	0-5
Faisabilité et flexibilité (15 points)	Plan réaliste et adaptable aux besoins du mentorat	12-15
	La faisabilité est modérément prise en compte, mais il y a des lacunes	7-11
	La faisabilité est faible et les ressources ne sont pas claires	3-6
	Aucune prise en compte de la faisabilité ou de l'adaptabilité	0-2
Partie 2. Réflexion personnelle (40 %) À remettre à la fin du programme.		
Réflexion sur les objectifs et les résultats (10 points)	Réflexion réfléchie avec un alignement clair entre les objectifs et les résultats obtenus	8-10
	Réflexion générale avec un certain alignement	5-7
	Réflexion limitée avec un lien minimal avec les objectifs	1-4
	La réflexion est absente ou manque de substance	0
Identification des défis et des solutions (10 points)	Identifie clairement les défis et fait preuve d'efficacité dans la résolution des problèmes	8-10
	Identifie certains défis, mais fournit des solutions limitées	5-7
	Identifie les défis de manière minimale sans apporter de solutions claires	1-4
	Les défis ne sont pas abordés	0

Séances de notation	Normes	Points
Adaptabilité et résolution de problèmes (10 points)	Montre une capacité à s'adapter et à répondre aux besoins du mentoré	8-10
	A relevé les défis, mais a manqué de proactivité dans la recherche de solutions	5-7
	Effort minimal pour relever les défis ou s'adapter au programme	1-4
	Aucune résolution de problème ou capacité d'adaptation n'a été démontrée	0
Réflexions et recommandations pour l'avenir (10 points)	Fournit des informations précieuses et des recommandations pratiques pour les futurs programmes de mentorat	8-10
	Offre des aperçus généraux avec quelques recommandations réalisables	5-7
	Perspectives minimales avec des recommandations vagues	1-4
	Aucune information ou recommandation n'est fournie	0
Partie 3. Retour d'information et témoignage (15%)		
La satisfaction des mentorés doit être démontrée à la fin du programme.		
Enquête auprès des mentorés à la fin du programme (15 points)	Retour d'information positif avec des témoignages forts	11-15
	Majoritairement positif avec quelques commentaires constructifs	6-10
	Retour d'information négatif avec des problèmes importants	0-5
Score total		100

Achèvement du programme d'accès au titre de Fellow

Délai d'achèvement

Le candidat ou la candidate dispose de cinq (5) ans à compter de son acceptation (inscription) pour achever son programme d'accès au titre de Fellow. Les deux phases (Parcours et Projet de synthèse) doivent être achevées dans ce délai.

Les activités de parcours réalisées avant le début de la période de cinq ans seront acceptées, comme indiqué dans la section « Parcours ». Le projet de synthèse doit commencer après l'inscription au programme.

Attribution du titre de Fellow

Le titre de Fellow (FACTRM) sera décerné au moment de l'achèvement du programme, selon l'approbation du comité. Les nouveaux Fellows seront présentés lors de la réception de *Célébration de l'excellence* de l'ACTRM, qui a normalement lieu pendant la Conférence annuelle de l'ACTRM. Les frais de déplacement et d'hébergement seront couverts pour les nouveaux Fellows de l'ACTRM conjointement avec les récipiendaires du programme de prix de l'ACTRM.

Annexe A - Formulaire d'évaluation du projet de synthèse (à l'usage de l'ACTRM)

Préparer une soumission à un journal (article de recherche)

Titre de l'article ou du projet de recherche, renseignements sur la publication :		
Critères, l'un des éléments suivants	Satisfait	Non satisfait
Article complet		
Document de recherche		
Document de synthèse		
Article narratif		
Étude de cas		
Autre		
<i>Note : La publication d'un article est nécessaire pour obtenir la mention « Satisfait ».</i>		
Commentaire :		

Élaborer une présentation à la conférence de l'ACTRM, ou Planifier et animer un webinaire de la Semaine des TRM

Titre de l'offre éducative :		
Critères, l'un des suivants :	Satisfait	Non satisfait
Présentation lors d'une conférence		
Modérer un webinaire de la Semaine des TRM		
Autre		
<i>Note : Une présentation à une conférence ou l'animation d'un webinaire est nécessaire pour obtenir la mention « Satisfait ».</i>		
Commentaire :		

Annexe A - Formulaire d'évaluation du projet de synthèse (à l'usage de l'ACTRM)

Élaborer une Ligne directrice sur les pratiques exemplaires

Titre de la Ligne directrice sur les pratiques exemplaires :		
Critères :	Satisfait	Non satisfait
Ligne directrice sur les meilleures pratiques		
Ligne directrice sur les meilleures pratiques		
Lignes directrices sur les meilleures pratiques		
<i>Note : Une LDPE revue et approuvée (mise en ligne) est nécessaire pour obtenir la mention « Satisfait ».</i>		
Commentaire :		

Développer un projet de mentorat

Titre/Description du projet de mentorat :		
Partie 1 : Proposition de mentorat (45 %)	Maximum de points	Points
Clarté des objectifs	10	
Conception et structure du programme	20	
Faisabilité et flexibilité	15	
Partie 2 : Réflexion personnelle (40 %)	Maximum de points	Points
Réflexion sur les objectifs et les résultats	10	
Identification des défis et des solutions	10	
Capacité d'adaptation et résolution de problèmes	10	
Perspectives et recommandations pour l'avenir	10	
Partie 3 : Retour d'information et témoignage (15 %)	Maximum de points	Points
Enquête auprès des mentorés à la fin du programme	15	
SCORE TOTAL	Maximum de points	Points
Score total atteint	100	
<i>Note : Un minimum de 70 points est requis pour la réussite d'un projet de mentorat.</i>		
Commentaire :		